

La qualité de votre eau sur la métropole de Lyon

L'eau potable est le produit alimentaire le plus contrôlé en France. Sur la métropole de Lyon, elle fait l'objet d'une surveillance permanente, depuis son captage jusqu'à la distribution au robinet.

Néanmoins, le sujet de la pollution aux substances perfluorées soulève des questionnements dans la région lyonnaise depuis l'enquête journalistique diffusée sur France 2 en mai 2022. Ce reportage alertait sur l'existence, aux abords de la plate-forme industrielle de Pierre-Bénite, des substances polluantes dites PFAS dans l'eau du Rhône, dans l'air et les sols. Deux sociétés sont principalement concernées par la production de polymères fluorés et manipulent à ce titre des PFAS (ARKEMA et DAIKIN).

Les PFAS : de quoi s'agit-il ?

Les substances perfluoroalkylées (PFAS) constituent une large famille de 4 000 composés chimiques ultra-résistants, aux propriétés synthétiques spécifiques : imperméabilisantes, antiadhésives, résistantes aux fortes chaleurs. Les PFAS sont des substances très mobiles qui se dégradent peu, c'est pourquoi elles sont appelées les "polluants éternels". Leur présence dans notre environnement naturel (eau, air, sols) provient des rejets domestiques et surtout industriels. Les PFAS sont en effet utilisés dans le domaine industriel depuis les années 1950 pour la fabrication des produits de la vie courante : vêtements, emballages, cosmétiques, etc.

Quels risques pour la santé ?

Comme beaucoup de substances chimiques, les PFAS peuvent présenter un risque pour la santé, lorsque l'exposition est répétée et sur le long-terme.

Quel est le cadre réglementaire ?

Le cadre réglementaire a évolué au 1er janvier 2023. Conformément à la directive européenne sur l'eau de 2020 et à l'arrêté du 30 décembre 2022 (mettre le lien), la limite a été fixée à 0,10 µg/L (microgrammes par litre) soit 100 nanogrammes/l pour la somme de 20 molécules ciblées dans les eaux de consommation.

Quelle est la situation de l'eau potable dans la métropole de Lyon et en particulier dans le sud lyonnais ?

Les analyses de l'eau potable ont été renforcées sur la métropole de Lyon :

98% de l'eau consommée sur la métropole de Lyon est conforme à la norme sur les PFAS : la somme des 20 PFAS y est très inférieure à 0,1 µg/L.

L'analyse de l'eau des communes de Givors, Grigny, Solaize et Marcy l'Etoile, alimentées par le captage de Grigny et du Garon, montre une somme des 20 substances supérieure à 0,1 µg/L sur les 2 premiers trimestres 2022. Néanmoins, si on se concentre sur les 4 PFAS considérés comme les plus risqués*, les concentrations sont toutes bien inférieures à 0,1 µg/L (un maximum de 0,039 µg/L a été relevé pour la somme de ces 4 PFAS).

Pour l'heure, l'Agence Régionale de Santé (ARS), en charge du contrôle réglementaire et de la détermination de la conformité des eaux de consommation, ne recommande pas de restriction de la consommation de l'eau sur ces communes.

Eau publique du Grand Lyon assure un suivi constant de la qualité de l'eau potable. **Un programme renforcé de mesures des 20 PFAS a été mis en place par les collectivités et les acteurs en charge des services d'eau potable.**

La Métropole et Eau publique du Grand Lyon ont également décidé d'un plan d'action commun visant à évaluer plus précisément la pollution, étudier les solutions techniques de traitement ou de dilution pour la réduire, informer les communes et communiquer auprès des habitants concernés.

* PFOA, PFNA, PFHxS, PFOS : que l'EFSA, autorité européenne de la sécurité alimentaire, a considéré comme devant faire l'objet d'une attention particulière

Pour aller plus loin, consultez le site de la [DREAL](#).

Article publié le 27 mars 2023